

TARIFS ANNEE 2025

Type de logement	Nombre de personnes	Hébergement (H)		Dépendance (D) = ticket modérateur		Total mensuel (30 jours) H + D
		Tarif journalier	Mois (30 jours)	Tarifs journalier	Mois (30 jours)	
T1 bis (aide sociale)	1 personne	63.91 €	1 917.30 €	5.78 €	173.40 €	2 090.70 €
T1 bis - Tarif entrée au 1^{er} mars 2025	1 personne	70.30 €	2 109 €	5.78 €	173.40 €	2 282.40 €

Tarif Dépendance	GIR	Tarif journalier	Participation APA	Tarifs hors prestations obligatoires		
		GIR 1/2	21.49 €	15.71 €	Tarif repas invités	midi en semaine
GIR 3/4		13.64 €	7.86 €	dimanche & férié		14.40 €
GIR 5/6		5.78 €	0.00 €	soir		9.35 €
Tarifs H et D établis selon l'arrêté de tarification du Président du Conseil Départemental du Finistère -				Téléphone	Tarif mensuel	10.00 €
				Internet	Tarif mensuel	7.00 €

Les tarifs dépendance des GIR 1 à 4 sont pris en charge par le Conseil Départemental (APA), après déduction du ticket modérateur qui reste dû par chaque résident et qui correspond au montant du GIR 5/6.

La participation APA est versée directement à l'établissement chaque mois.

Janvier 2025 : Conformément au règlement départemental d'action sociale, les résidents disposant **d'un revenu supérieur à 33 590 euros par an** doivent déposer auprès du service prestation de la DPAPH (aidesociale.apa@finistere.fr) un dossier de calcul de leur participation afin que celui-ci calcule leurs contributions. Doivent être joints à ce dossier les documents suivants :

- La copie de l'avis d'imposition
- La copie de l'avis de taxe foncière
- La grille AGGIR (à demander à l'établissement)

Le coût des différentes prestations est révisé chaque année par arrêté du Président du Conseil Départemental (établissement habilité à l'aide sociale) et par délibération du Conseil d'Administration (prestation annexes), conformément à la réglementation en vigueur. La présente annexe est mise à jour à chaque changement de tarification et au moins une fois par an.